



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2023_0019

**Délégation de fonction et de signature à
Madame Claire MARAS, Adjointe de
Quartiers,**

Nous, **Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjoints et Adjoints de quartiers,

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-469 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Claire MARAS, Adjointe de Quartiers ;

Considérant que les Adjoints au Maire sont par de la loi, Officiers d'Etat Civil, et Officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Madame Claire MARAS, Adjointe de Quartiers, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Claire MARAS, Adjointe de Quartiers à la relation avec les habitants et la vie des quartiers Blanc-Seau, Gambetta, Epidème, Flocon, Blanche-Porte ainsi qu'à la coordination des travaux de ces Conseils de Quartier.**

ARTICLE 2 : Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

A cet effet, délégation de signature est également consentie pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil Municipal ou décisions et conclues avec les différents partenaires de la Commune.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Madame Claire MARAS est également subdéléguée aux attributions alinéa 24 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020, et pourra à ce titre :

- Demander dans le champ de sa délégation, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant.

La signature sera précédée de la mention « Pour le Maire ».

ARTICLE 4 : Madame Claire MARAS exerce effectivement ces attributions d'Adjointe de Quartiers depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : L'arrêté SAJP 2020-469 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Claire MARAS est abrogé.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Inscrit au registre des actes de la Mairie,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- Notifié à l'intéressé délégataire.

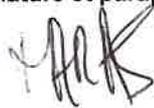
ARTICLE 7 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **24 MAI 2023**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING
dbecue@ville-tourcoing.fr



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Accusé réception en Préfecture le : **25 MAI 2023**

Publié sur le site Internet le : **25 MAI 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_019 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 24/05/2023
Objet : Délégation de fonction et de signature à Madame Claire MARAS

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 25/05/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0019 - D_l_gation de fonction et de signature _ Madame Claire MARAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230524-DAJI_AR2023_019-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/05/2023

